

Duplicata
GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BESANCON

30 Rue Charles Nodier
25000 BESANCON

R E C E P I S S E D E D E P O T

MINITEL 24H/24 : 36.29.22.22

SOCOVI - SMV

ZONE D'ACTIVITE VALENTIN

25480 MISEREY SALINES

V/REF :
N/REF : 79 B 25 / R-6

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BESANCON CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 27/03/2000, SOUS LE NUMERO R-6,

ORDONNANCE DU PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BESANCON,
EN DATE DU 27/03/2000, PROROGANT LE DELAI DE L'A.B.O. JUSQU'AU 31/05/2000

... CONCERNANT LA SOCIETE
SOCOVI - SMV
SOCIETE ANONYME
ZONE D'ACTIVITE VALENTIN
25480 MISEREY SALINES

R.C.S BESANCON 315 015 503 (79 B 25)

LE GREFFIER

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BESANCON

(en prorogation du délai légal de tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle

des actionnaires de la SA « SOCOVI – SMV »

ZAC de Valentin – 25480 MISEREY SALINES

(RCS BESANCON B 315 015 503 (79 B 25))

LE SOUSSIGNE :

- Maître Claude MAIRE, Avocat au Barreau de BESANCON et Associé de la Société d'Avocats « FIDAL », domicilié à BESANCON, 41, Chemin des Montarmots,

agissant au nom et pour le compte de la Société Anonyme dénommée « SOCOVI – SMV », au capital d' 1.000.000 de Francs, dont le siège est à MISEREY-SALINES (25480), Zone d'Activités de Valentin, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BESANCON sous le numéro B 315 015 503 (79 B 25) et prise en la personne du Président, Monsieur Gilles MOREL, et du seul autre membre en fonctions, Madame Fabienne MOREL, de son Conseil d'Administration.

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER CE QUI SUIT :

- Les comptes annuels de la Société « SOCOVI – SMV » ont été établis dans des délais permettant à l'Entreprise de respecter, notamment, ses obligations déclaratives en matière fiscale..
- Aux termes des dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires devrait être convoquée pour le 31 Mars prochain au plus tard, afin, notamment et sur rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, de statuer sur ces comptes annuels
- Or, il s'avère que Monsieur Jean MOREL, Administrateur de la Société, est décédé à AVOUDREY (25690) le Lundi 17 Janvier 2000.
- Le Conseil d'Administration de la Société étant alors composé de trois membres, cette disparition a eu pour conséquence de faire tomber son effectif en dessous du minimum requis par l'article 89, alinéa 1^{er}, de la loi du 24 Juillet 1966 sur les sociétés commerciales.

Le seul pouvoir ouvert aux deux administrateurs restant en fonctions est de convoquer, extraordinairement, une assemblée générale ordinaire des actionnaires en vue de compléter l'effectif du Conseil.

Cela implique que les comptes annuels 1998/99 ne pourront être arrêtés tant que le Conseil d'Administration ne comportera pas au moins trois membres.

- Dans ces conditions, l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires ne pourra se tenir dans le délai légal imparti.

EN CONSEQUENCE et vu les dispositions des articles 157 de la loi n° 66-537 du 24 Juillet 1966 sur les sociétés commerciales et 121 du décret, en date du 23 Mars 1967, d'application de cette loi,

LE DEPOSANT DEMANDE, ES-QUALITES, QU'IL VOUS PLAISE,

Monsieur le Président,

de proroger, jusqu'au 31 MAI 2000, le délai légal de réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la Société « SOCOVI – SMV », appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 30 Septembre 1999.

Fait à BESANCON (Doubs)
Le 14 Mars 2000


Claude MAIRE
Avocat au Barreau de BESANCON

FIDAL
Fiduciaire Juridique et Fiscale de France
41, Chemin des Montarmois
B.P. No 1601
25010 BESANCON CEDEX

ORDONNANCE JUDICIAIRE

Nous,

N. FELT

Agissant en qualité de

*Président du Tribunal de Commerce de
Besançon*

vu la requête qui précède et les motifs qui y exposés,

PROROGEONS jusqu'au *31/05/2000* le délai de réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la SA « SOCOVI-SMV », devant statuer sur les comptes annuels de l'exercice social clos le 30 Septembre 1999

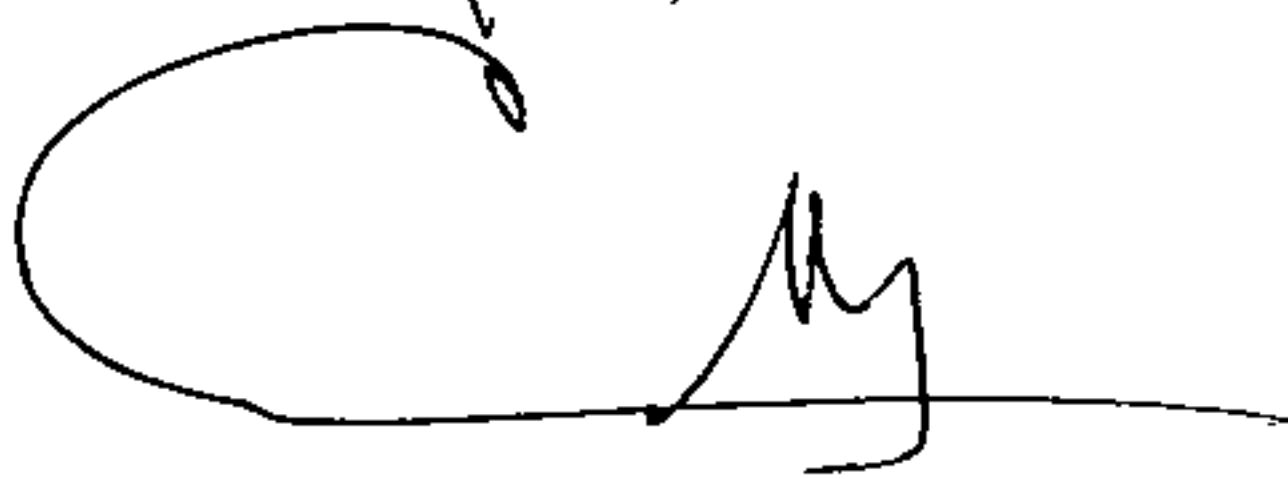
Fait en notre Cabinet

A BESANCON

Le

27/03

2000



(1) Signature et sceau.